

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Julien LE TACON, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Michel ARMAGNACQ, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Thierry ALLARD, Jean-Noël CLAMOUR, Patrice BOFFO, Yannick LEGLISE, Franck LAFORET, Mmes Muriel LACAZE, Céline PEYRONNIN, Stéphanie GUERIN, MM. David RIEU, Frédéric EXPERT, Mme Amélie BONNERAT

Absentes représentées : Nathalie GARNIER par Stéphanie GUERIN
Karine PRIVAT par Muriel LACAZE

Secrétaire de séance : Céline PEYRONNIN

Date de convocation : 3 mars 2023

Quorum :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 16

Membres votants : 18

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2022
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Convention avec l'Auringleta appel à projets « Club nature Gironde » pour l'année 23/24
- Motion Gendarmerie à Landiras
- Commissions communales

6/2023 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le Maire devant se retirer pour le vote du compte administratif, il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur Julien LE TACON est élu à l'unanimité.

Monsieur Jean-Patrick SOULé quitte la séance.

7/2023 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Le Maire ne devant pas participer au vote du Compte Administratif, Monsieur SOULé se retire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 14 avril 2022 approuvant le budget unique 2022,

Vu les délibérations en date du 27 juin 2022, et du 1^{er} décembre 2022 approuvant les deux décisions modificatives de l'année 2022,

Vu l'exposé de l'Adjoint chargé des Finances et la présentation à ses collègues du Conseil Municipal du Compte Administratif 2022 de la Commune de CERONS,

Considérant les réalisations de l'année 2022 comme suit :

<u>Exploitation</u>	Dépenses	1 225 467.77 euros
	Recettes	1 541 452.28 euros
	Excédent	315 984.51 euros
<u>Investissement</u>	Dépenses	940 477.87 euros
	Recettes	1 097 631.08 euros
	Excédent	157 153.21 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

8/2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Trésorier établit le compte de gestion par budget voté avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépense et en recettes. Il est soumis au vote du Conseil Municipal afin de constater la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur l'adjoint présente le compte de gestion 2022 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- déclare que le compte de gestion 2022 de la Commune de CERONS dressé, visé et certifié par le Trésorier de La Réole est conforme au compte administratif 2022 et n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

9/2023 - AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent.....	315 984.51 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	689 402.91 €
- résultat de clôture à affecter : Excédent....	1 005 387.42 €

Besoin réel de financement de la section investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent.....	157 153.21 €
- résultat antérieur reporté : déficit.....	132 400.07 €
- résultat comptable cumulé : excédent	24 753.14 €
- dépenses investissement engagées non mandatées.....	195 770.00 €
- recettes investissement restant à réaliser....	2 703.00 €
- solde des restes à réaliser.....	193 067.00 €
- besoin de financement.....	168 313.86 €

<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement :</u>	1 005 387.42 €
- en couverture besoin réel de financement	168 313.86 €
- en excédent reporté à la section de fonct.	837 073.56 €

10/2023 – CONVENTION AVEC L'AURINGLETA « CLUB NATURE GIRONDE » POUR L'ANNEE 2023/2024

L'association l'Auringleta a déposé sa candidature auprès du Conseil Départemental de la Gironde concernant l'appel à projet « Projet environnemental 2023/2024 ». Dans ce cadre, l'association, nous propose un nouveau partenariat afin d'intervenir pendant l'accueil périscolaire de l'année 2023/2024.

Le projet pour cette année est la continuité de « La biodiversité au jardin ». Les interventions de l'association seront faites par une éducatrice à l'environnement diplômée.

La finalité du projet est la sensibilisation des jeunes aux problématiques environnementales à travers l'éducation à l'environnement sur la Commune et découvrir comment prendre soin de l'environnement. Les objectifs généraux de ces séances sont la découverte de la biodiversité du jardin et du verger, l'entretien du jardin potager de l'école. Les objectifs opérationnels sont la compréhension de la plante (découverte et jardinage de la plante) et l'observation de la faune et de la flore dans le jardin et dans la commune afin de comprendre son utilité et apprendre à la protéger. Enfin, les enfants découvriront le plaisir d'être dehors.

Ces actions sont la continuité de la mise en place du jardin pédagogique existant depuis plusieurs années avec le maintien du potager vivant et la continuité de son aménagement et son

amélioration. Elles seront mises en place par la conduite d'ateliers d'un jardin (semis, repiquage, plantation de plantes mellifères pour les insectes, de plantes à graines pour les oiseaux...), d'ateliers faune (hôtel à insectes, reconnaissance d'insectes et d'oiseaux) et d'atelier flore (herbier des plantes sauvages et comestibles).

Le coût restant à la charge de la Commune est de 901 € pour l'année 2023/2024 identique à celui de l'année dernière.

Monsieur le Maire précise que cette activité est très appréciée par les enfants présents à l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la mise en place de cette activité pendant l'accueil Périscolaire 2023/2024 et autorise le Maire à signer la convention correspondante et à répondre à l'appel à projets du Conseil Départemental.

11/2023 – MOTION GENDARMERIE DE LANDIRAS

Le programme de la CREATION des 200 BRIGADES, piloté par le ministère de l'intérieur et des Outre-mer, est un projet ambitieux qui vise à répondre à trois objectifs :

- renforcer la confiance envers l'état des populations éloignées des agglomérations ;
- réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français ;
- améliorer la sécurité de tous les Français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Nos administrés ont déjà, à de nombreuses reprises, exprimé leurs attentes fortes en matière de services publics et d'administration locale.

Pour notre grand territoire qui ira des CDC du SUD GIRONDE, au BAZADAIS, à MONTESQUIEU et jusqu'à Convergence Garonne, une Brigade mobile, en complément des brigades territoriales existantes, peut être légitimement attendue.

Après plusieurs rencontres des Maires et élus concernés, des services de l'état et des Brigades existantes, la Commune de LANDIRAS se porte candidate à l'accueil de cette Brigade Mobile, comblant ainsi un espace vide entre toutes les autres Brigades actuelles. La situation Géographique de la Commune de Landiras, permettra en supplément une action forte en défense au massif forestier en période estivale, massif théâtre de l'incendie de LANDIRAS de 2022.

La Commune de LANDIRAS sollicite le soutien politique des Communautés de Communes nommées mais aussi des Communes qui bénéficieront de cette Brigade. Ce soutien est essentiel pour être retenu sur ce territoire. C'est pourquoi, la Commune de LANDIRAS souhaite qu'une motion de soutien politique soit votée par l'ensemble des interlocuteurs.

Après discussions, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette motion afin qu'une brigade de gendarmerie soit installée sur la Commune de LANDIRAS.

12/2023 – COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la démission de Madame Andreea DAN DOMPIERRE au 1^{er} janvier 2023, Monsieur le Maire propose de modifier les commissions communales comme suite :

	COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
1	<p>JEUNESSE – ENFANCE – SCOLAIRE – ASSOCIATIF – SPORTS – CULTURE</p> <p><i>Conseillère municipale en charge de la vie scolaire et de la jeunesse</i></p> <p><i>Elu en charge de la vie associative, des sports et de la culture</i></p>	<p><u>Jean-Patrick SOULÉ</u></p> <p><i>Muriel LACAZE</i></p> <p><i>Jean-Patrick SOULÉ</i></p>	<p>Jean-Noël CLAMOUR Muriel LACAZE Céline PEYRONNIN Corinne BOURCHEIX Maguy PEYRONNIN Amélie BONNERAT Thierry ALLARD Julien LE TACON Karine PRIVAT David RIEU</p>
2	<p>DEVELOPPEMENT DURABLE – ECOLOGIE – ENVIRONNEMENT- CADRE DE VIE – ECONOMIE – TOURISME - PATRIMOINE</p> <p><i>Elu en charge de l'environnement, du cadre de vie, de l'économie, du tourisme et du patrimoine</i></p> <p><i>Conseiller municipal en charge des espaces verts et du fleurissement</i></p>	<p><u>Julien LE TACON</u></p> <p><i>Julien LE TACON</i></p> <p><i>Yannick LEGLISE</i></p>	<p>Julien LE TACON Yannick LEGLISE Jean-Noël CLAMOUR Franck LAFORET Maguy PEYRONNIN Amélie BONNERAT Céline PEYRONNIN Thierry ALLARD Frédéric EXPERT Michel ARMAGNACQ Stéphanie GUERIN</p>
3	<p>SOLIDARITE -EMPLOI</p>	<p><u>Maguy PEYRONNIN</u></p>	<p>Maguy PEYRONNIN Stéphanie GUERIN Jean-Noël CLAMOUR Karine PRIVAT Céline PEYRONNIN Nathalie GARNIER Muriel LACAZE Corinne BOURCHEIX Amélie BONNERAT Julien LE TACON</p>

4	URBANISME – SIEA DES DEUX RIVES	<u>Michel ARMAGNACQ</u>	Michel ARMAGNACQ Patrice BOFFO Franck LAFORET Corinne BOURCHEIX Julien LE TACON Stéphanie GUERIN Frédéric EXPERT
5	VOIRIES – RESEAUX – BATIMENTS	<u>Corinne BOURCHEIX</u>	Corinne BOURCHEIX Patrice BOFFO Stéphanie GUERIN Jean-Noël CLAMOUR Muriel LACAZE Karine PRIVAT Michel ARMAGNACQ Julien LE TACON Franck LAFORET David RIEU
6	FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE	<u>Thierry ALLARD</u>	Maguy PEYRONNIN Yannick LEGLISE Corinne BOURCHEIX Michel ARMAGNACQ Julien LE TACON Muriel LACAZE Frédéric EXPERT
7	COMMUNICATION	<u>Maire, Adjointe, Conseillers Municipaux en charge d'une commission</u>	Nathalie GARNIER Patrice BOFFO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition et la mise en place de ces nouvelles commissions.

Questions diverses

Monsieur BOFFO fait part de son inquiétude par rapport au stationnement aux abords de la gare et notamment sur l'état global de la voie communale supérieure dont on peut constater une dégradation importante des accotements et l'apparition de plusieurs affaissements. Il s'interroge sur la responsabilité de la commune en cas de problèmes avec cette route.

Monsieur BOFFO signale également le problème de stationnement à l'entrée de cette route aux abords du portail de la propriété voisine et demande qu'une interdiction de stationnement soit étudiée et mise en place afin de permettre la bonne circulation des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Liste des délibérations

6/2023 – Election du Président de séance

7/2023 - Vote du Compte Administratif 2022

8/2023 - Approbation du Compte de Gestion 2022

9/2023 - Affectation du résultat 2022

10/2023 - Convention avec l'Auringleta appel à projets «club nature Gironde » pour l'année 2023/2024

11/2023 - Motion Gendarmerie à Landiras

12/2023 - Commissions communales

Le Maire,

J.P. SOULE

Le secrétaire de séance,

C. PEYRONNIN

